

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 034 121

②1 N° d'enregistrement national : **15 52619**

⑤1 Int Cl⁸ : **E 04 H 1/12 (2016.01)**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 27.03.15.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la demande : 30.09.16 Bulletin 16/39.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : **ALCO Société à responsabilité limitée**
— FR.

⑦② Inventeur(s) : **GOLINSKY STEFAN et LUGGER ANTOINE.**

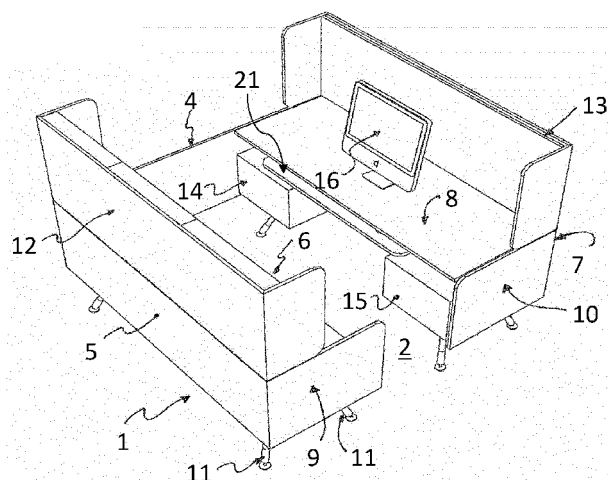
⑦③ Titulaire(s) : **ALCO Société à responsabilité limitée.**

⑦④ Mandataire(s) : **CABINET BLEGER-RHEIN-POUPON.**

⑤④ **UNITE DE TRAVAIL A VOCATION INDIVIDUELLE ET COLLABORATIVE.**

⑤⑦ L'invention concerne une unité de travail pour au moins un utilisateur comportant un bureau et un siège.

Cette unité de travail est caractérisée en ce que le bureau et le siège sont solidarisés dans un cadre (1) d'allure rectangulaire, de préférence carrée, constitué d'une première paroi latérale (4) réalisant un premier côté du cadre (1), le siège étant un canapé (6) comprenant deux à trois assises dont une assise centrale (18) participe à un fauteuil central (17) dont la position est réglable, adossé à une seconde paroi (5) formant un second côté du cadre (1) et présentant un dossier (19) d'une hauteur s'élevant au moins jusqu'à la tête des utilisateurs, le bureau comportant un plan de travail (8) d'allure parallèle au canapé (16) dont le chant distal dudit canapé (16) est accolé à une troisième paroi (7) constituant un troisième côté du cadre (1).



FR 3 034 121 - A1



Unité de travail à vocation individuelle et collaborative

La présente invention s'applique dans le domaine du mobilier de bureau, et présente un environnement de travail totalement repensé pour répondre à des besoins individuels et collectifs qui ne sont pas formulés ni pris en charge dans les postes de travail actuels.

Actuellement, principalement pour des raisons de rationalisation des coûts, parce que l'espace – ou la surface au sol – revient cher et que les coûts afférents augmentent au surplus régulièrement, la tendance à l'agencement des postes de travail en open-space est plus que jamais d'actualité, voire se renforce à mesure que les prix de l'immobilier de bureau augmentent.

Ce type d'aménagement est considéré comme optimisant la surface disponible, l'optimisation consistant en l'occurrence en l'implantation d'un nombre maximal de postes de travail sur une surface au sol donnée. Les comportements et situations de travail évoluent cependant, soutenus par des nouvelles technologies, vers des modes d'organisation différents au sein de l'entreprise, sans que le modèle actuel ne soit apparemment remis en question. Ainsi, le travail collaboratif est souvent et de plus en plus encouragé, et parfois même devenu la norme. Pour accompagner ou induire cette évolution, de nouveaux espaces spécifiques ont été créés, permettant à quelques collaborateurs de se réunir et d'échanger sur un projet commun.

Les technologies actuelles permettent d'ailleurs un partage collaboratif multi-site, et il n'est pas rare que des équipes soient constituées de personnes travaillant sur un même projet et localisées sur des sites différents. Les espaces de coopération prévus à cet effet contiennent des moyens de communication permettant le partage des informations sous forme de préférence visuelle, à tout le moins auditive (téléconférence). La nature des échanges d'informations, par définition au moins oraux, qui en résultent impose des contraintes pour ne pas perturber le travail coopératif ni l'entourage : les installations sont conçues pour préserver une certaine confidentialité, et diminuer les éventuelles nuisances acoustiques, c'est-à-

dire qu'elles sont dotées de moyens d'isolation sonore, voire visuelle sous formes de cloisons conduisant à une séparation de l'espace.

On notera cependant que la solution visant à proposer des endroits et installations spécifiques pour le travail collaboratif aboutit à annuler, ou à tout le moins à réduire de façon conséquente, le gain d'espace supposé être procuré par l'organisation des postes de travail en open-space. Les espaces gagnés sont en fait redistribués, et restent de toute manière en nombre réduit à l'échelle d'un plateau, ce qui nécessite une gestion des réservations qui limite clairement leur liberté et facilité d'utilisation. Cela conduit en pratique à réduire l'attrait de ces espaces, qui réside principalement dans l'opportunité de rencontres et réunions ponctuelles les plus spontanées possibles.

Pour ce qui concerne les postes de travail proprement dits, la vision classique en open-space en reste au schéma traditionnel, qui n'est pas remis en cause par l'existence de ces espaces spécifiques collaboratifs. En d'autres termes, aucune réflexion n'est parallèlement menée sur la nature de la relation personne/poste de travail, sur les besoins et les nécessités qui lient chaque individu à son poste de travail. A vouloir distinguer, séparer, découper les fonctions, on maintient des agencements témoignant d'une culture du travail ancienne et bien établie, que l'on peut analyser en une pratique essentiellement basée sur les signes de l'autorité. Le manque d'espace et la position de travail de l'individu, tournant le dos à la circulation, qui sont l'apanage de la quasi-totalité des agencements soi-disant optimisés – en tout cas en termes d'empreinte au sol – permettent en particulier le contrôle permanent et interdisent toute forme d'intimité. L'open-space s'avère donc *in fine* être un espace sous surveillance, qui s'autocontrôle, ces caractéristiques étant notoirement connues comme étant les premiers facteurs de stress au travail.

Secondairement, les organisations actuelles ne sont pas conçues pour des échanges, de proximité ou à distance, pas plus que pour favoriser le bien-être, et en particulier la relaxation, le relâchement ou simplement une certaine forme d'intimité, de l'individu à son poste de travail. Outre les

espaces spécifiques dévolus au travail collaboratif, il faudrait donc prévoir des espaces dédiés à la personne, lui procurant suffisamment de confort pour qu'elle puisse se détendre ou se mettre à l'aise, au moins partiellement à l'abri des regards. Cela reviendrait à rogner encore sur l'espace des postes de travail, réduisant encore un peu plus leur avantage supposé en termes de gain de place.

La présente invention propose à cet égard une démarche originale, radicalement opposée à ce qui est proposé dans des espaces classiques organisés en open-space, regroupant en fait les caractéristiques et propriétés nécessaires à configurer l'espace de travail de l'individu de sorte qu'il puisse devenir collaboratif et que l'organisation de cet espace lui permette de l'investir comme un endroit personnel abrité des circulations voire, dans une mesure qu'il lui appartient d'adapter à ses besoins, des regards. Surtout, l'espace est à présent organisé et prévu pour offrir une légitimité à une utilisation personnelle incluant des moments ou des postures plus relâchées, non seulement acceptées mais recommandées et assumées.

L'invention propose en fait une unité de travail conçue pour un individu, mais permettant d'en accueillir d'autres, dont l'organisation est protectrice, coopérative et susceptible de libérer le comportement de son usager principal, les dimensions de l'unité permettant par exemple d'adopter des postures de relaxation ou de travail allongées. L'espace organisé par l'unité de travail doit permettre de s'y concentrer, voire de s'y isoler, aussi bien pour travailler que, hors des temps de travail, pour y manger, s'y détendre, lire, etc. Il doit pouvoir accueillir à d'autres moments un travail collaboratif de deux à trois personnes, dans des conditions favorisant les échanges sur place ou à distance via des moyens de communication adaptés.

A ces effets, l'unité de travail de l'invention, comportant essentiellement et classiquement un bureau et un siège, est telle que le bureau et le siège sont solidarisés dans un cadre d'allure rectangulaire, de préférence carré. Ce cadre est constitué d'une première paroi latérale réalisant un premier côté du cadre, le siège étant un canapé comprenant deux à trois assises

dont une assise centrale **participe** à un fauteuil central dont la position est réglable, adossé à une seconde paroi formant un second côté du cadre et présentant un dossier d'une hauteur s'élevant au moins jusqu'à la tête des utilisateurs, le bureau comportant un plan de travail d'allure parallèle au canapé dont le chant distal dudit canapé est accolé à une troisième paroi constituant un troisième côté du cadre. La conception en domaine protégé, ou espace club, avec un canapé convivial, est centrée sur l'humain et optimise son rapport à l'outil de travail et ses interactions avec les autres : elle lui permet de nouveaux comportements satisfaisants au plan de l'être.

10 Cette solution permet d'éviter de consacrer, sur un plateau open-space, un espace supplémentaire au travail collaboratif comme dans nombre de solutions existantes, et elle conduit donc à un gain d'espace global dans la mesure où elle dispense l'entreprise d'avoir à multiplier les installations spécifiques pour les travaux à plusieurs, voire les emplacements dévolus à
15 promouvoir le bien-être des individus. Le cadre de préférence carré permet par ailleurs un agencement aisé et rationnel de plusieurs unités qui est spatialement optimisé. Enfin, la relative fermeture de l'espace avec un siège intégré est aussi source d'économie d'espace puisque permettant de s'affranchir de la prise en compte de tout mouvement de recul de sièges,
20 principal et secondaire(s), comme dans les solutions antérieures. Sur le plan organisationnel, chacun étant titulaire de son espace propre, dans l'unité qu'il investit, l'accueil de collaborateurs ne nécessite pas de gestion à l'avance mais peut être décidé de manière très spontanée, au fil des tâches de chacun, aboutissant ainsi également à tisser/renforcer le lien social et
25 professionnel avec les collègues sur le lieu de l'entreprise.

Selon l'invention, les assises du canapé sont réglables en hauteur. La commande de ce réglage en hauteur s'effectue de préférence au niveau du fauteuil central, et simultanément pour l'assise centrale et les assises latérales. Seul le dossier du siège central accompagne les déplacements en
30 hauteur selon les réglages choisis.

Le cadre peut être plus ou moins complet, puisqu'au moins l'un du bureau et du canapé peut en outre comporter un parement latéral parallèle

au premier côté du cadre, qui forme alors dans une certaine mesure un quatrième côté dudit cadre. Ces parements peuvent au surplus être reliés par une porte, par exemple coulissante, dont l'état peut d'ailleurs représenter un signal implicite de l'état d'esprit de l'utilisateur de l'unité de travail :

5 ouverte, un travail collaboratif est possible ; fermée, elle signifie que la personne souhaite rester seule. Le poste de travail n'est en fait accessible que latéralement, d'un seul côté, par l'espace existant entre le canapé et le bureau, et l'utilisateur n'est donc jamais gêné par une circulation à l'arrière de son poste qui risque d'empiéter sur sa surface dédiée et de le perturber

10 dans son travail. Toute circulation s'effectue en fait hors du cadre, hors du domaine réservé.

Psychologiquement, le cadre incluant un canapé, un fauteuil, véhicule une idée de « club », de possibilité d'association choisie avec des proches dont on apprécie la présence et les apports, dans un cadre collaboratif ou

15 personnel.

Les positions du dossier et de l'assise du fauteuil central sont réglables à partir d'une position initiale dans laquelle ils sont alignés dans le plan respectivement du dossier et de l'assise du reste du canapé. Ainsi, l'assise centrale est coulissante vers l'avant, et son coulissement vers le plan de

20 travail entraîne un déplacement vers le bas de la partie supérieure du dossier du fauteuil central dont au moins une portion articulée à l'assise s'incline. Le support lombaire est dès lors toujours assuré. La partie supérieure du dossier du fauteuil central peut comporter un appui-tête coulissant dans le plan du dossier du canapé, et articulé à la portion

25 inclinable du dossier. En pratique, lorsque l'utilisateur avance l'assise vers le bureau, le dossier s'incline et l'appui-tête, lorsqu'il est articulé au reste du dossier, se contente de descendre. Le cadre de l'unité de travail n'étant pas affecté par ces mouvements, la configuration et en particulier la hauteur qu'il

30 présente sont préservées selon les choix initiaux, notamment l'écran visuel présent derrière le canapé. Il est à noter que cet écran arrière, très important en termes de confort psychologique puisqu'il brise la logique de surveillance, est de toute façon assuré par l'existence du dossier haut du canapé.

Selon une possibilité, l'assise peut au surplus comporter au moins un accoudoir, de préférence constitué d'un bloc d'allure parallélépipédique comportant une lame insérable dans un interstice ménagé entre l'assise et le dossier de fauteuils latéraux du canapé placés de part et d'autre du fauteuil central, et dont le positionnement est par conséquent réglable sur toute la largeur des assises latérales. On retrouve l'idée accueillante, ergonomique et confortable du fauteuil club.

Cet ensemble de caractéristiques confère au fauteuil une fonction tournée – de manière totalement assumée – vers le confort de l'utilisateur, dans une mesure bien supérieure à ce qui existait jusqu'ici dans un cadre de travail. L'amplitude des mouvements et débattements lui permet en effet de travailler le cas échéant dans une position très allongée, en reposant par conséquent son dos par répartition de son poids. Cette posture est évidemment également disponible pour des phases de repos hors période de travail. Le canapé lui-même, indépendamment de toute possibilité de mouvement du fauteuil central, augmente les possibilités de l'utilisateur de s'installer confortablement dans un espace devenu son domaine, étant libre de se l'approprier à sa guise dans la journée de travail. Il contribue enfin, par sa constitution matérielle (mousses, tissus) et sa surface extérieure importante, au confort acoustique du poste et de l'espace intérieur et extérieur par ses caractéristiques techniques d'absorption phonique.

Ce canapé véhicule au surplus une image psychologique associée à un autre monde, plus familial et affectif, celui de la maison, de son chez-soi.

Une tablette centrale équipe le plan de travail, en face du fauteuil central, ladite tablette étant coulissante pour être rangée sous le plan de travail en une position rétractée. Elle peut comporter des moyens de réglage de son orientation et de sa hauteur en une position déployée hors du plan de travail. En fait, lorsque le plan de travail est réglable en hauteur, la tablette n'est que coulissante entre les deux positions respectivement rétractée et déployée, alors que lorsqu'il est fixe, elle est prévue coulissante, et réglable en hauteur et en inclinaison. L'idée est à nouveau de procurer un confort maximal à l'utilisateur, cette fois plus dans une perspective d'ergonomie du poste de

travail. A cet égard, au moins le bord libre de la tablette orienté vers le siège peut être réalisé en matériau souple du type néoprène ou équivalent, agréable au poignet, ou éventuellement muni d'un bourrelet arrondi en un tel matériau souple afin d'éviter que les zones de contact avec les poignets ne
5 deviennent douloureuses, forçant à des positions de compensation dont on sait qu'elles sont à terme nocives parce qu'imposant des déformations palliatives du corps.

De préférence, les parois et parements constituant le cadre surmontent des piètements d'allure tubulaire répartis à la périphérie du cadre, et qui sont
10 munis de vérins réglables. Ils favorisent une circulation d'air par en-dessous dans l'unité de travail, le cadre ne s'étendant pas forcément, et en tout cas pas sur l'ensemble de la périphérie, jusqu'au sol.

Ledit cadre peut, selon l'invention, être rehaussé par des cloisons sur au moins une partie des parois et parements, afin d'ajuster notamment le degré
15 d'intimité du poste, autant sur le plan visuel que phonique. Il est bien entendu possible de sélectionner la nature des cloisons et leur emplacement par rapport à l'unité de travail, afin d'adapter l'environnement de travail à l'emplacement de l'unité dans le plateau, par exemple par rapport à des contraintes de lumière ou de circulation, ou encore pour préserver l'espace
20 de l'utilisateur à son gré. C'est en particulier vrai pour le panneau frontal et ses éventuels retours latéraux.

Pour rendre l'unité de travail plus fonctionnelle, des éléments de rangement et d'organisation peuvent être fixés à la cloison surmontant le plan de travail, et/ou des modules de rangement et d'organisation peuvent
25 être disposés sous le plan de travail.

Enfin, la troisième paroi du cadre peut présenter un repose-pied situé en face du fauteuil central, constitué d'un plateau d'allure horizontale dont une portion distale de ladite paroi est pivotante autour d'un axe horizontal et parallèle à celle-ci. Cet accessoire peut en fait être configuré pour aller bien
30 au delà de la simple fonction de repose-pied, et présenter des dimensions lui permettant de supporter également les jambes de l'utilisateur de façon confortable, en lui soutenant la zone des mollets. Dans la perspective d'une

position allongée, pour travailler ou se reposer, l'utilisateur bénéficie ainsi d'un support supplémentaire dont la longueur est prévue pour participer à la répartition confortable de son poids.

L'invention va à présent être décrite plus en détail, en référence aux
5 figures annexées, pour lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une unité de travail selon l'invention ;
- la figure 2 montre, en vue perspective, le côté canapé du cadre, avec le fauteuil central en position modifiée ;
- 10 - la figure 3 illustre une variante de l'unité de travail, montrant la tablette extraite de sous le plan de travail ; et
- la figure 4 représente l'agencement sur un plateau de plusieurs unités de travail selon l'invention.

En référence à la figure 1, l'unité de travail de l'invention est basée sur un
15 cadre (1) qui court sur la presque totalité de la périphérie de l'unité de travail, à l'exception d'une ouverture (2). Le cadre (1) comporte une première paroi latérale (4) opposée à l'ouverture (2), une seconde paroi (5) à laquelle est adossé un canapé (6) et une troisième paroi (7) à laquelle est accolé un plan de travail (8). Des parements latéraux (9, 10) placés contre une extrémité
20 respectivement du canapé (6) et du plan de travail (8) complètent ce cadre (1) et délimitent l'ouverture (2). Le cadre (1) comporte par ailleurs des piétements tubulaires (11) répartis sur sa périphérie. Il est rehaussé par des cloisons (12, 13) encadrant partiellement le canapé (6) et le plan de travail (8). Des caissons de rangement (14, 15) sont disposés sous le plan de
25 travail (8), à ses extrémités latérales. Parmi les équipements à prévoir pour équiper les unités de travail, et l'un des plus essentiels pour assurer les fonctions d'une telle unité, il sera prévu au moins un écran (16) tel que celui qui est montré dans les figures, positionné pour un accès visuel confortable de l'ensemble des personnes assises dans l'unité, à savoir le « propriétaire »
30 des lieux et ses invités assis latéralement, s'il y a lieu.

Le canapé comporte un fauteuil central (17) dont l'assise (18) et le dossier (19) sont mobiles entre une première position dans laquelle ils sont dans le volume du canapé, c'est-à-dire alignés avec les plans de l'assise et du dossier du reste du canapé (comme c'est le cas par exemple en figure 1 ou en figure 3) et des positions déployées, comme apparaissant par exemple en figure 2, où l'assise (18) est avancée en direction du plan de travail (8) et le dossier (19), articulé à ladite assise (18), est incliné. Des accoudoirs (20) de type parallélépipédique sont prévus, et qui comportent une lame en dépassant, enfichée dans l'interstice séparant le dossier et l'assise de chaque fauteuil latéral. Ces accoudoirs (20) peuvent par conséquent être positionnés n'importe où sur lesdits fauteuils latéraux. Leur hauteur est prévue pour que l'utilisateur puisse travailler, et notamment taper sur un clavier, sans tensions musculaires dans les bras et les épaules.

Aucune cloison ne rehausse le cadre dans la représentation de la figure 3, ce qui est une autre possibilité laissée au choix des concepteurs ou des utilisateurs, et qui peut aussi être fonction du contexte de travail global de l'entreprise. Un écran visuel est néanmoins constitué par le dossier du canapé (6), dans lequel on voit le dossier mobile (19) du fauteuil central (17). Une tablette mobile (21) extraite de dessous le plan de travail (8) est visible dans cette figure 3, prévue pour poser le clavier d'un ordinateur, une souris, etc. Cette tablette (21) peut être orientable par rapport à un axe parallèle au chant du plan de travail (8) et réglable en hauteur, si le plan de travail ne l'est pas lui-même, pour adapter l'ergonomie de la posture de travail de la manière la plus fine possible en lien avec la position des accoudoirs (20). Aucune porte n'est prévue dans l'ouverture (2) entre les parements (9, 10). L'absence de porte ne change rien à l'approche de l'invention, le cadre restant constitué sur pratiquement toute la périphérie à l'exception de ladite ouverture (2) et bénéficiant des mêmes aménagements centrés sur le bien-être de l'utilisateur.

La figure 4 montre un exemple possible d'agencement d'unités de travail selon l'invention, dont la forme carrée est extrêmement avantageuse dans la mesure où elle autorise un choix des orientations mutuelles des unités qui

est bien visible dans cette figure : selon la sensibilité de la personne utilisatrice, le mode de fonctionnement de son équipe, les circulations, l'éclairage ambiant, on peut orienter les unités faisant partie d'un même îlot *ad libitum*. L'unité de l'invention introduit à certains égards une forme de dissonance dans l'ensemble, mais qui apporte la clarté et l'harmonie dans la
5 gestion de l'espace, par sa forme carrée connue comme étant la moins individualiste, par le minimalisme de ses formes, aussi.

Dans l'exemple illustré en figure 4, toutes les cloisons rehaussant le cadre sont de même hauteur, mais il ne s'agit nullement d'une limitation
10 technique, et il pourrait en être autrement, notamment pour répondre dans certains cas à l'orientation de l'unité par rapport aux ouvertures laissant passer la lumière du jour, qui peut aussi influencer sur le choix de la matière.

Il est à noter que l'existence des piétements tubulaires, créant un espace libre sous le cadre, permet notamment d'en tirer profit pour faire passer des
15 câbles techniques pour l'alimentation et la connexion en signaux forts ou faibles. La circulation complète est possible, quel que soit l'emplacement de l'arrivée des conducteurs, du fait du panneau latéral (4). Les câbles, qui ne circulent pas dans les panneaux des parois, remontent et sont stockés derrière le plan de travail. La capacité de stockage est par conséquent
20 grande, la souplesse et la simplicité de câblage sont importantes, le tout sans incidences esthétiques extérieures sur l'unité de travail.

Les figures montrent bien que l'environnement de travail qui découle de l'invention, par sa configuration accueillante, fermée dans une certaine
25 mesure pour la protection et l'intimité de l'individu qui l'investit et y crée son espace, mais aussi ouverte sur l'extérieur et en particulier au travail collaboratif, autorise de nouveaux comportements dans le monde du travail. Chaque unité est centrée sur l'humain, sa satisfaction, son bien-être, en vue de créer une nouvelle culture du travail. La forme s'efface derrière les
30 objectifs à satisfaire, et permet une ergonomie libérée, où la position allongée est recherchée à certains moments pour réduire la pression sur le bas du dos et la colonne vertébrale, selon les recommandations du monde médical. L'unité de travail de l'invention valide et permet cette position

presque transgressive des codes de comportement au travail. Elle encourage la relaxation, la méditation, d'autres comportements qui rendent l'individu au travail plus conscient de lui-même, et donc plus efficace dans toutes ses actions.

5 Dans la gestion du travail mise en œuvre de manière globale dans l'entreprise, plus besoin de réserver un espace pour un travail à plusieurs, pas de nécessiter d'en bricoler un en « attrapant » des chaises aux alentours, plus de pollution des fonds d'écrans par des passages dans la circulation. L'unité de l'invention est au contraire un espace naturellement
10 dévolu et adapté à des communications et des partages, en local et en direct ou à distance. Chaque station devient collaborative sans obérer ses capacités à répondre aux attentes d'un poste de travail individuel, et va plus loin en termes de promotion et d'accueil de nouveaux comportements de l'individu à son poste. Elle est créée sur la base des signes de la confiance.

15 L'invention ne se limite bien entendu pas aux exemples décrits et expliqués en référence aux figures, mais elle englobe les variantes et versions qui entrent dans la portée des revendications.

REVENDEICATIONS

1. Unité de travail pour au moins un utilisateur comportant un bureau et un
siège, caractérisée en ce que le bureau et le siège sont solidarisés dans
5 un cadre (1) d'allure rectangulaire, de préférence carrée, constitué d'une
première paroi latérale (4) réalisant un premier côté du cadre (1), le siège
étant un canapé (6) comprenant deux à trois assises dont une assise
centrale (18) participe à un fauteuil central (17) dont la position est
réglable, adossé à une seconde paroi (5) formant un second côté du
10 cadre (1) et présentant un dossier (19) d'une hauteur s'élevant au moins
jusqu'à la tête des utilisateurs, le bureau comportant un plan de travail
(8) d'allure parallèle au canapé (16) dont le chant distal dudit canapé (16)
est accolé à une troisième paroi (7) constituant un troisième côté du
cadre (1).
- 15 2. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication
précédente, caractérisée en ce que les assises du canapé (16) sont
réglables en hauteur.
3. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication
précédente, caractérisée en ce qu'au moins un du bureau et du canapé
20 (16) comporte un parement latéral (9, 10) parallèle au premier côté (4) du
cadre (1).
4. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication
précédente, caractérisée en ce que les positions du dossier (19) et de
l'assise (18) du fauteuil central (17) sont réglables à partir d'une position
25 initiale dans laquelle ils sont alignés dans le plan respectivement du
dossier (19) et de l'assise du reste du canapé (16).
5. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication
précédente, caractérisée en ce que l'assise centrale (18) est coulissante
vers le plan de travail (8), entraînant un déplacement vers le bas de la
30 partie supérieure du dossier (19) du fauteuil central (17) dont au moins
une portion articulée à l'assise (18) s'incline.

6. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la partie supérieure du dossier (19) du fauteuil central (17) comporte un appui-tête coulissant dans le plan du dossier du canapé (16) et articulé à la portion inclinable du dossier (19).
- 5 7. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication précédente, caractérisée en ce que l'assise comporte au moins un accoudoir (20), de préférence constitué d'un bloc d'allure parallélépipédique comportant une lame insérable dans un interstice ménagé entre l'assise et le dossier de fauteuils latéraux du canapé (16)
- 10 placés de part et d'autre du fauteuil central (17).
8. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'une tablette (21) centrale équipe le plan de travail (8), en face du fauteuil central (17), ladite tablette (21) étant coulissante pour être rangée sous le plan de travail (8) en une position rétractée.
- 15 9. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la tablette (21) comporte des moyens de réglage de son orientation et de sa hauteur en position déployée hors du plan de travail (8).
- 20 10. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon l'une des revendications 7 et 8, caractérisée en ce qu'au moins le bord libre de la tablette (21) orienté vers le siège est réalisé en matériau souple ou muni d'un bourrelet arrondi en matériau souple.
- 25 11. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que les parois (4, 5, 7) et parements (9, 10) constituant le cadre (1) surmontent des piètements (11) d'allure tubulaire répartis à la périphérie et qui sont de hauteur réglable.
- 30 12. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication précédente, caractérisée en ce qu'au moins une partie des parois (4, 5, 7) et parements (9, 10) est rehaussée par des cloisons (12, 13).

13. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon la revendication précédente, caractérisée en ce que des éléments (15) de rangement et d'organisation sont fixés à la cloison (13) surmontant le plan de travail (8).
- 5 14. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que des modules (14) de rangement et d'organisation sont disposés sous le plan de travail (8).
- 10 15. Unité de travail pour au moins un utilisateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la troisième paroi (17) du cadre (1) présente un repose-pied situé en face du fauteuil central (17) et constitué d'un plateau d'allure horizontale dont une portion distale de ladite paroi (7) est pivotante autour d'un axe horizontal et parallèle à celle-ci.

2/2

Figure 3

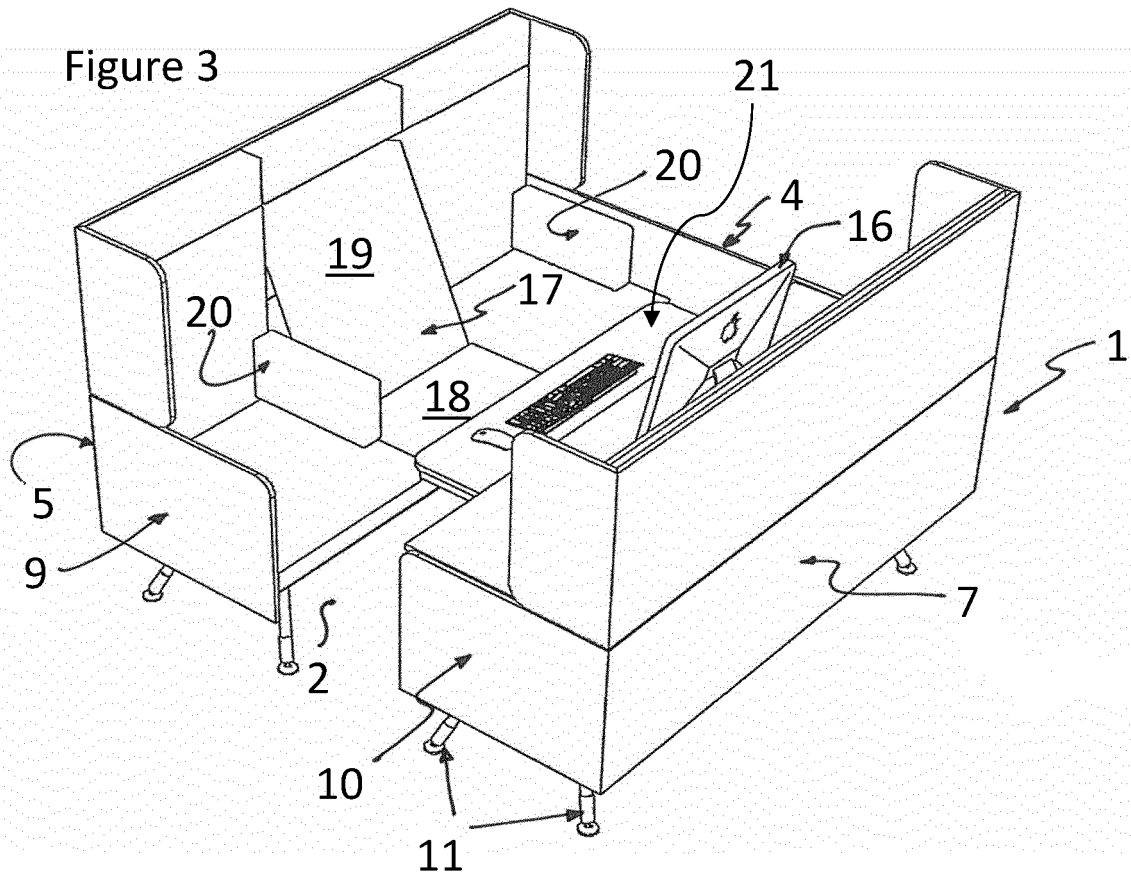
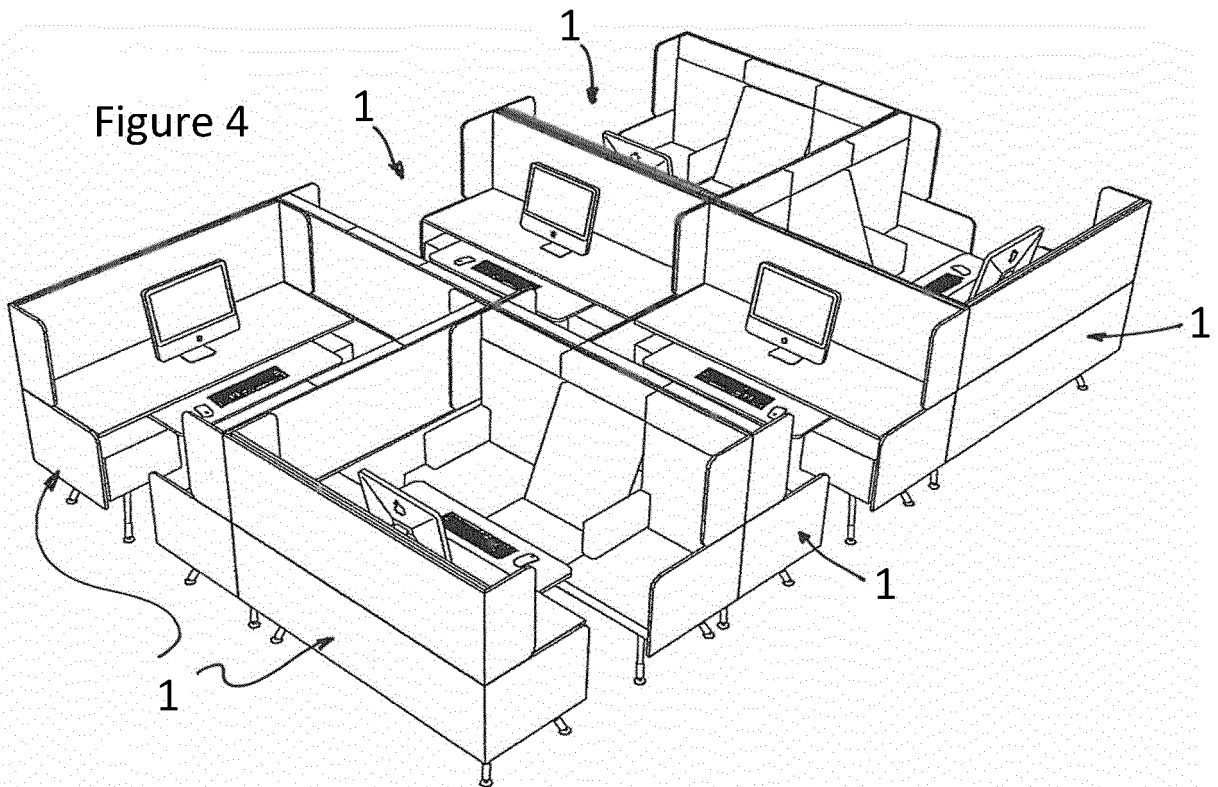


Figure 4



**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1552619 FA 808669**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **19-01-2016**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5967600	A	19-10-1999	AUCUN	

WO 0012831	A1	09-03-2000	AU 5788999	A 21-03-2000
			CA 2342179	A1 09-03-2000
			EP 1117878	A1 25-07-2001
			JP 2002523658	A 30-07-2002
			WO 0012831	A1 09-03-2000

WO 2014063263	A1	01-05-2014	CH 707120	A2 30-04-2014
			EP 2912237	A1 02-09-2015
			US 2015300010	A1 22-10-2015
			WO 2014063263	A1 01-05-2014

FR 2768596	A1	26-03-1999	AUCUN	
